

II / FONCTIONNAIRES AFFILIÉS AU RÉGIME GÉNÉRAL

A COMPTER DU

Congé de **MALADIE ORDINAIRE** (au terme d'une période de 6 mois consécutifs) :/...../.....

Congé de **GRAVE MALADIE**

NB : fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires effectuant un temps non complet de moins de 28 H et agents non titulaires comptant au moins 3 années de service quel que soit le nombre d'heures effectuées hebdomadairement) :

Octroi

Renouvellement

- d'office/...../.....
- sur demande de l'agent/...../.....

DISPONIBILITE D'OFFICE pour maladie (à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie)

Octroi

Renouvellement

...../...../.....

REINTEGRATION

...../...../.....

après 12 mois consécutifs de maladie ordinaire,

à l'issue d'un congé de grave maladie,

à l'issue d'une période de disponibilité d'office pour maladie :

APTITUDE OU INAPTITUDE PHYSIQUE TOTALE ET DEFINITIVE

09.10.31.2022

aux fonctions de

Aux fonctions correspondants aux emplois de son grade

à toutes fonctions

AUTRES

...../...../.....

.....
.....
.....
.....



Le Maire, 11 MARS 2022

Gérard LIOT

